



Pourquoi choisir

la Section Sportive Judo ?

Le Judo est avant tout un moyen d'éducation. Il s'appuie sur l'étude et la pratique d'un système d'attaque et de défense qui privilégient les techniques de projection et de contrôle. La pratique régulière et prolongée dans le temps, s'appuyant sur les principes essentiels du judo, favorise l'accession : à l'**autonomie**, à la **maîtrise de soi**, au **respect des autres**, à une **meilleure appréhension du monde environnant**, au **développement du corps et de l'esprit**.

Le judoka accepte les règles explicites du judo : la **punctualité**, la **propreté**, l'**écoute**, le **contrôle de ses actes et de ses paroles**. Il s'efforce de respecter les règles implicites : l'**engagement** et la **constance dans l'effort**, l'**exigence personnelle**.

Informations générales

Accueil des élèves **de 6ème et 5ème**. Entraînement sportif de **2 heures par semaine**, intégré à l'emploi du temps scolaire, dispensé par un enseignant de Judo ? Dan, diplômé d'Etat.

La Section Sportive est **mixte** et accueille des jeunes de **tous niveaux**.

L'adhésion à la Section Sportive suppose un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin.

Il va de soi que l'**assiduité aux cours** du Collège est requise mais aussi **aux entraînements** de la Section.

Le club ne bénéficie d'aucune aide financière du département, de la région et donc du collège tout est à la charge de l'association ce qui explique qu'en choisissant cette section un dossier d'adhésion au club est à compléter accompagné d'un règlement.

Inscriptions

Le dossier comprend : Un règlement Intérieur, Un formulaire de licence et Une fiche d'information.

Nous proposons 2 cotisations en fonction du choix de l'élève : Voir au dos

Coordonnées d'inscription :

Par mail : judoclub.jcbo@gmail.com

Eric JOUANNEAU (Professeur de JUDO) : 06 87 96 92 46

Delphine GAILLET (Secrétaire du JCBO) : 06 74 32 35 11

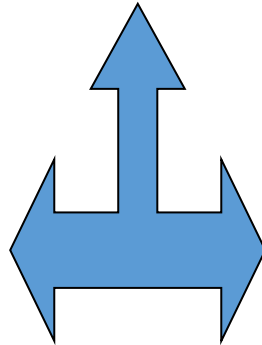
Cotisations obligatoires

Licence FFJDA 38 €

(Tarif susceptible de changer pour l'année 2019 2020 fixé par la FFJDA)

Adhésion au Club JCBO : 20 €

TOTAL 58 €



OPTION N°1	OPTION N° 2
<p>Judo temps scolaire 2h de cours par semaine</p>	<p>Judo temps scolaire 2h de cours par semaine +</p>
<p>90 €</p>	<p>Entrainements club hors temps scolaire</p>
<p>Si l'élève a une licence dans un autre club.</p>	<p>2 x 1h30 par semaine</p>
<p>(Licence a présenter en début d'année)</p>	<p>105 €</p>
<p>TOTAL 2h de cours/semaine</p>	<p>TOTAL 5h de cours/semaine</p>
<p>TOTAL OPTION N°1 : 90 €</p>	<p>TOTAL OPTION N°2 : 163 €</p>

Le club accepte les chèques coupon sport et ANCV, les passeports temps libre et les règlements en 3 fois.

Une éducation du corps et de l'esprit !